

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022

Présents : Messieurs Jean-Marc DELBOS, Arnaud BELHOMME, Xavier DAYRAL, Yves GOUTAL, Sébastien LAC, Christian LESCURE, Mesdames Danièle DEGOUL-SAZOS, Laëtitia BESSE et Christine LEBRETON.

Absents excusés : Messieurs Laurent LIEUTAUD et Philippe MAIMPONTE.

Procuration : M. Laurent LIEUTAUD a donné procuration à M. Jean-Marc DELBOS.

Demande D.E.T.R :

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de choisir un dossier d'investissement sur lequel nous allons demander une aide de l'État (D.E.T.R : dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)).

Compte tenu du délai réduit de dépose de dossier et de la nécessité de disposer de devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de regrouper dans le même dossier, le toit du presbytère, le toit de la sacristie et la mise en conformité des cloches de l'église sous une même appellation : « demande de rénovation et de mise en sécurité de bâtiments communaux ».

Compte tenu du montant conséquent de l'opération, environ 67 000 € HT, le CM décide aussi, à l'unanimité, de demander une aide régionale via le « Bonus Ruralité ».

Loyers de la Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire informe le C.M que les loyers de la salle des fêtes n'ont pas été revus depuis 5 ans ; compte tenu de la hausse du prix de l'énergie et de la rénovation de la cuisine, le C.M, après discussion, décide à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de location comme indiqué dans l'annexe 1.

Monsieur le Maire présente une **note de l'ONF** qui propose de suspendre la vente de deux coupes de bois dans la forêt d'Ostenac car « les conditions techniques d'exploitabilité et de desserte » ne sont pas optimales.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et délibère dans ce sens.

Questions diverses :

Plusieurs points sont évoqués :

- Le départ de monsieur Guy SEILLIER et la prise de fonction de monsieur Jérôme MERCADIER
 - L'avancement des travaux. Ce dossier évolue bien, l'organisation entre les différentes entreprises se fait bien, il n'y a pas de mauvaises surprises pour le moment
 - P.M.S : Monsieur le Maire est chargé de contacter madame CERDA pour avancer sur la reprise du commerce.
 - Le Conseil Municipal est informé d'une rencontre du maire et du 1^{er} adjoint avec Monsieur LAPEYRE du CIT (Conseil Ingénierie et Territoires) pour commencer à chiffrer le projet de rénovation de la voirie d'Ostenac.
- Fin du Conseil Municipal